

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire** du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur du **20 avril 2020 à 19h00**, sous la présidence de Madame Julie Lemieux, mairesse. Le conseil siège par voie de téléconférence en raison des directives gouvernementales liées à la pandémie de COVID-19.

Étaient présents les conseillers :  
Mme Isabelle Paré  
M. Réjean Sauvé  
Mme Aline Nault  
M. Alexandre Zalac  
M. Willy Mouzon

Était absent le conseiller : M. Steven Strong-Gallant

Madame Fanny Grosz, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste à la téléconférence et agit comme secrétaire d'assemblée.

Chacune des personnes présentes par voie de téléconférence s'est identifiée individuellement.

L'avis de convocation a été transmis tel que prescrit par la loi à tous les membres du conseil municipal de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur.

---

Avant de débiter la séance, Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux conseillers.

**75-04-20**  
**Ouverture de la séance**

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 20 avril 2020 à 19h09.

**76-04-20**  
**Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement 246-2020 modifiant le règlement 240-2020 déterminant les taux de taxes de l'année 2020
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**77-04-20**  
**Adoption du règlement 246-2020 modifiant le règlement 240-2020 déterminant les taux de taxes de l'année 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a adopté le règlement numéro 240-2020 déterminant les taux de taxes de l'année 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale autorise le conseil municipal de permettre que le paiement des taxes municipales soit effectué en plusieurs versements ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a prévu que le paiement des taxes pouvait être fait en 3 versements ;

**CONSIDÉRANT** la pandémie de COVID-19 et la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec depuis le 13 mars 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite venir en aide à ces contribuables en reportant les dates des 2ème et 3ème versement de l'année 2020 ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 14 avril 2020 avec dépôt du projet de règlement ;

**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** le règlement numéro 246-2020 soit adopté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'a fait parvenir de question pour cette séance.

**78-04-20**

### Levée de l'assemblée

Il est proposé et résolu de lever la séance à 19h12.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La séance est levée à 19h12.

\_\_\_\_\_  
Julie Lemieux, mairesse

\_\_\_\_\_  
Fanny Grosz, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
Julie Lemieux, mairesse